



UVIGNAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 26
Date de la convocation : 19 septembre 2008



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
—
X^e CANTON DE MONTPELLIER

N° 72

L'an deux mille huit et le vingt cinq du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, MM CONTE, OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, MM SAUVAN, LE NGUYEN, TALBOT, FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS : Mme ROMERO en faveur de Mme CARRETIER
M. GRÉPINET en faveur de Mme GAUZY CHABLE

ABSENTES : Mmes FONS VINCENT, CONFAIS, TARAYRE

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER – DEVELOPPEMENT ET GESTION DES RESEAUX D'ACHEMINEMENT DE L'EAU BRUTE DU BAS-RHONE ET DU LANGUEDOC

Rapporteur : Monsieur BOUISSEREN

Conformément à l'article L. 5211 -17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a notifié à la commune, la délibération du 26 juin 2008 relative à l'extension de ses compétences concernant le développement et la gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute du Bas-Rhône et du Languedoc.

Conformément à cette délibération, il est nécessaire de rappeler que cette extension s'inscrit dans la démarche AQUA 2020 initiée par la Région Languedoc-Roussillon et les 5 départements membres afin de définir les orientations générales à mettre en œuvre pour faire face aux défis de la sécurisation de la ressource en eau.

Cette sécurisation nécessite une extension du réseau régional d'eau brute réalisée par la Compagnie d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône et du Languedoc afin de préserver les ressources et les milieux naturels actuellement trop sollicités et de garantir l'approvisionnement en eau sur des territoires ne dépendant que d'une seule ressource.

Afin de mettre en œuvre ce projet, un Comité de Pilotage regroupant les principaux services de l'Etat et les collectivités locales a été institué.

La Ville de Montpellier et la Communauté d'Agglomération de Montpellier, suite à la sollicitation de BRL participent à la réalisation d'un schéma directeur d'eau brute, en cours de finalisation.

L'eau brute présente en effet de nombreux usages potentiels : irrigation des terres agricoles, arrosage des espaces verts et des jardins, eau industrielle, apport pour la défense incendie, soutien d'étiage ...

La maîtrise et le développement de cette ressource conditionnent le développement et l'aménagement du territoire de l'ensemble de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

La prise en compte de la compétence objet de la présente délibération, qui peut relever des collectivités territoriales ou de leurs groupements en cas de carence de l'initiative privée est parfaitement en cohérence avec les documents de planification stratégique établis par la Communauté d'Agglomération, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale et le Schéma Directeur d'Assainissement.

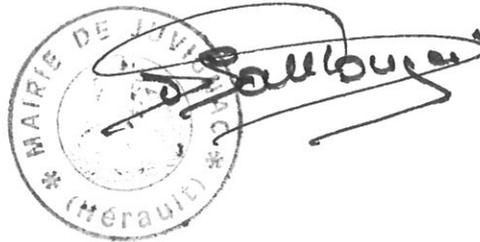
Compte tenu de ces développements et de la délibération du 26 juin 2008, il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable quant à l'intégration de la compétence « développement et gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute du Bas-Rhône et du Languedoc » au sein des statuts de la Communauté d'Agglomération de Montpellier,
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur BOUISSEREN à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Montpellier (Hérault) with a handwritten signature in black ink over it. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONTPELLIER" and "(Hérault)".

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le ... 21.10.2008
et publication
le ... 21.10.2008